

Règlement du jeu-concours Week-End au Ski

du CC Grand Angle 2020

Les commerçants du CC Grand Angle organisent un grand jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat les 24 et 25 janvier 2020 dans le Centre Commercial Grand Angle à Montreuil. Il s'agira alors d'être pris en photo par l'animateur du jeu sur l'espace Photocall installé dans le centre commercial Grand Angle et de laisser ses coordonnées complètes sur la borne prévue à cet effet. Toute participation vaut acceptation pleine et entière des conditions générales du jeu. Les photos prises seront toutes postées les 24 et 25 janvier 2020 de 11H à 18H sur la page FaceBook du centre.

Un tirage au sort parmi les 5 photos les plus likées sera effectué le 3 février à 18 heures ; la photo tirée au sort sera déclarée gagnante. Après avoir été déclaré gagnant par l'intermédiaire de son mail ou de son mobile, le gagnant aura 10 jours pour répondre aux organisateurs et confirmer son acceptation de la dotation : un week-end pour 2 personnes de plus de 18 ans en station de ski en France – Transport AR – départ le vendredi de Paris, retour le dimanche à Paris, transport AR hors navette + 2 nuits d'hôtel en chambre double avec petit-déjeuner + forfaits ski + location équipement (valeur lot : 2000 € non-remboursable, non échangeable). En cas de non-réponse au bout de 10 jours, le voyage sera remis à la 2ème photo tirée au sort parmi les 5 photos ayant reçu le plus de likes.

ARTICLE 1 : Participation

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique de + de 18 ans, la pose devant l'objectif des mineurs pouvant remplacer la représentation des parents qui l'accompagnent mais qui restent seuls à pouvoir remporter le concours.

Le nombre de participations est limité à une seule participation par joueur (même nom, même prénom, même pseudonyme, même adresse postale ou même adresse e-mail) et une seule participation par famille (même nom, même adresse postale ou e-mail). En cas de participation multiple d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu-concours. Chaque participant accepte que son image soit reproduite sur internet dans le cadre exclusif du jeu-concours

ARTICLE 2 : Fonctionnement

Le concours est accessible sur la page Facebook du Centre Commercial Grand Angle dont l'adresse est :

<https://www.facebook.com/cc.grandangle/>

Il est précisé que Facebook n'est pas l'organisateur et/ou le parrain du jeu et par conséquent ne peut être tenu pour responsable en cas de problème lié au jeu.

Pour jouer les participants doivent :

1. Posséder un compte Facebook et se connecter à ce compte
2. Se faire prendre en photo sur l'espace photocall du centre en solo ou en couple ou avec ou via son enfant par l'animateur. *(1 seule photo par participant de +18 ans.)*
3. Accepter la diffusion de sa photo sur les réseaux sociaux.

4. Liker la page Facebook du centre commercial Grand Angle
5. Donner le nom, prénom, numéro de mobile ou mail personnel.

Un tirage au sort sera effectué le 3 février 2020 parmi les 5 photos les plus likées sur le Facebook du CC Grand Angle. L'agence le préviendra de son lot par téléphone ou mail le lundi 3 février 2020 en soirée. Le gagnant aura un délai de 10 jours pour se manifester et répondre au mail ou à l'appel et confirmer son séjour, avec le nom et prénom de la personne qui l'accompagnera et les dates possibles de séjour.

ARTICLE 3 : Prix et résultats

Ce jeu-concours est doté du lot unique suivant :

Un week-end au ski – pour 2 personnes au départ de Paris, en station de ski en France d'une valeur de 2000 € non-remboursable non échangeable (transport AR hors navette + 2 nuits d'hôtel en chambre double avec petit-déjeuner + forfaits ski + location équipement).

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier.

La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, un lot de nature et de valeur équivalente.

Le voyage mis en jeu s'entend aux conditions définies, ce que le gagnant, le cas échéant, accepte expressément et sous réserve des disponibilités.

Par ailleurs, le séjour gagné ne peut faire l'objet d'aucun report de date après validation des dates par le gagnant, sous peine de perte définitive, sans possibilité aucune de remboursement ni d'octroi d'indemnités.

ARTICLE 3 : Réclamations

Le centre commercial Grand Angle se dégage de toute responsabilité quant au contenu des photos publiées. Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

ARTICLE 4 : Fraude

Le centre commercial Grand Angle se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelle que forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation et du vote. L'achat de likes pour faire augmenter le nombre de votants pour sa photo est strictement interdit par le présent règlement.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Le présent règlement complet du jeu est disponible sur le site du centre commercial Grand Angle <https://www.montreuil-grandangle.com/>

Il a été déposé à l'Agence SHOPS qui en assure la gestion.

Agence SHOPS – 3 Villa Compoin 75017 PARIS contact@shopsagency.com

